

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

enquête publique
organisée dans le cadre de la procédure intégrée prévue à l'article L. 300-6-1 du code de l'urbanisme pour la réalisation
d'une grande opération d'urbanisme (PIGOU)
dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy
sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont et
portant à la fois sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Charenton-le-Pont
et sur l'adaptation du plan de prévention des risques inondations (PPRI)
du département du Val-de-Marne
et relative à l'intérêt général de l'opération

Par arrêté préfectoral n°2023/02085 du 9 juin 2023, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique organisée dans le cadre de la procédure intégrée prévue à l'article L. 300-6-1 du code de l'urbanisme pour la réalisation d'une grande opération d'urbanisme (PIGOU) dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy portant à la fois sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Charenton-le-Pont et sur l'adaptation du plan de prévention des risques inondations (PPRI) de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne et relative à l'intérêt général de l'opération. Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont.

Cette enquête se déroulera **du jeudi 29 juin 2023 au lundi 31 juillet 2023 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Charenton-le-Pont – dans les locaux du service urbanisme situé au 49 rue de Paris 94 220 CHARENTON-LE-PONT.

Monsieur Claude POUHEY, ingénieur général des télécoms en retraite, exercera les fonctions de président de la commission d'enquête. Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, en retraite et Madame Edith MARTINE, secrétaire générale du centre de sociologie des organisations, en retraite exerceront les fonctions de membres titulaires de la commission.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales :

à la mairie de Charenton-le-Pont – Hôtel de ville - 49 Rue de Paris – 94 220 CHARENTON-LE-PONT en salle des conférences aux dates et horaires suivants :

- **jeudi 29 juin 2023 de 9h à 12h**
- **jeudi 6 juillet 2023 de 14h à 17h**
- **samedi 22 juillet 2023 de 9h à 12h**
- **lundi 31 juillet 2023 de 14h à 17h**

Une réunion publique sera organisée à l'Espace Jeunesse situé 7 bis quai de Bercy 94220 CHARENTON-LE-PONT, à la date et horaires suivants :

- **mardi 4 juillet de 19h à 21h**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** (Ce dossier est constitué notamment de l'étude d'impact actualisée par le porteur de projet pour l'engagement de la procédure intégrée, de l'avis de l'autorité environnementale - avis délibéré n°2022-52 du 8 septembre 2022- et du mémoire en réponse à cet avis. Il est accompagné, pour une parfaite information du public, de l'avis délibéré n°2022-118 du 9 mars 2023 émis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale sollicitée par le porteur de projet, qui ne fait pas l'objet de la présente enquête publique) :

- **à la mairie de Charenton-le-Pont** – dans les locaux du service urbanisme situé au 49 rue de Paris 94 220 Charenton-le-Pont, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne** à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>
- **sur le site dédié à l'enquête** accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/epu-zac-charenton-bercy-charenton>
- **à la préfecture du Val-de-Marne** sur un poste informatique mis à disposition, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- **sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président ou un membre de la commission d'enquête et ouvert à la mairie de Charenton-le-Pont, dans les locaux du service urbanisme situé au 49 rue de Paris 94 220 CHARENTON-LE-PONT ; ;
- **sur le registre électronique** accessible via l'adresse de consultation du dossier en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/epu-zac-charenton-bercy-charenton> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne
- **par voie électronique (mail)** : epu-zac-charenton-bercy-charenton@mail.registre-numerique.fr
- **par correspondance, au siège de l'enquête**, à l'attention de M. Claude POUHEY, président de la commission d'enquête.

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le président de la commission d'enquête transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de la procédure, la Préfète du Val-de-Marne est susceptible de prendre un arrêté emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Charenton-le-Pont et portant adaptation du PPRI de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE MARDI 1ER AOUT 2023